



VISITE DU PHARE DE CORDOUAN

Bordeaux, le 18 mars 2021

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine vous propose cette année en partenariat avec « Croisières La Sirène » Port de plaisance de Royan, une excursion pour la visite du phare de Cordouan.

Date : samedi 26 juin 2021

Durée : 4h (transport en bateau depuis ROYAN + débarquement + visite + retour sur ROYAN).

Nombre de places disponibles : 50

Programme :

- > 9h45 : présentation ;
- > 10h15 : départ du bateau ;
- > 14h15 : retour du bateau.

Important : le repas n'est pas compris dans la prestation et il ne peut être pris de pique-nique pendant la durée de la prestation en raison des règles sanitaires en cours actuellement. Le repas devra être pris après 14h15.

Équipement : prévoir des chaussures pour marcher dans l'eau et sur les rochers, short ou bermuda, coupe-vent, petit sac à dos.

A partir de 11 ans masque obligatoire sur le bateau et dans le phare.

Tarif :

Pour information tarif public : 40 €

Tarif SRIAS :

Calcul du QF SRIAS : revenu fiscal mentionné sur le dernier avis d'imposition
15 x le nombre de personne au foyer*

* mentionnées en page 2 de l'avis par des lettres et des chiffres - différent des parts fiscales

- > si famille monoparentale (uniquement si lettre T sur avis) : ajouter 1 personne ;
- > si adulte ou enfant en situation de handicap (uniquement si mentionné sur avis) : ajouter 1 personne ;
- > si enfant en résidence alternée : ne compter qu'1/2 personne au lieu de 1.

quotient familial	réduction	à payer par personne
< 230	80 %	8 €
231 à 310	72 %	11 €
311 à 390	64 %	14 €
391 à 460	57 %	17 €
461 à 540	49 %	20 €
541 à 610	42 %	23 €
611 à 690	36 %	26 €
691 à 770	29 %	28 €
771 à 840	23 %	31 €
841 à 920	16 %	34 €
> 920	10 %	36 €

Inscription :

> remplir le bulletin ci-après et l'envoyer **par courrier exclusivement** à SRIAS 4 B esplanade Charles de Gaulle 33000 BORDEAUX accompagné de la copie de votre dernier bulletin de salaire ou de votre pension de retraite et de l'avis d'imposition **complet**.

Toute inscription par téléphone ou mail ne sera pas prise en compte.

Chèque bancaire (seul mode de règlement accepté par le prestataire) à l'ordre de CROISIERES LA SIRENE.

> à réception de votre dossier la SRIAS vous envoie un mail d'accusé réception.

> lorsque le groupe est constitué vous recevez, en fonction du nombre de demandes et de places disponibles, un mail de confirmation de participation ou de refus.

> votre règlement est envoyé au prestataire lors de l'envoi de la liste des participants.

> toute annulation pour convenance personnelle passé le mail de confirmation entraîne la perte totale du règlement. Vous avez la possibilité de vous faire remplacer.

Contacts SRIAS Nouvelle-Aquitaine

Yolaine ROUAULT, Présidente, 06 79 08 54 82, 05 57 95 03 00, yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Stéphane PAILLET, Vice-Président, 05 57 95 03 00, stephane.paillet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Fanny MOROTE, 05 57 95 02 97, fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

